

Présidente : Geneviève DUPORT
16 rue de St Don
63 200 Riom
Tel : 04 73 64 11 89

Beaumont 27 février 2010

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc du 21 février 2010 au C.R.E.P.S. de Vichy

Ouverture de l'Assemblée Générale par monsieur Eric THOUVENET président des « Archers de Vichy » qui accueille les membres de l'assemblée et présente messieurs : GOURLIER représentant la municipalité de Vichy, directeur du CREPS et LECURAS Président du CROS Auvergne ; invités officiels nous ayant honorés de leur présence.

Monsieur GOURLIER : Remercie les membres de l'assemblée d'avoir effectué ce déplacement, de soutenir les grands projets de la ligue d'auvergne et d'aider le club de Vichy à organiser le Championnat d'Europe handisport.

Nous présente les améliorations et rénovations apportée aux installations du CREPS qui reste de ce fait un formidable outil pour le sport en général et tous les sportifs en particulier.

Nous adresse, puisqu'il en est encore temps tous les meilleurs vœux de succès et de santé ainsi qu'à tous les membres de nos clubs.

Nous souhaite courage et bonne journée de travail.

La présidente remercie nos invités, notre club hôte et convient que nous avons grand intérêt à fréquenter les installations du CREPS dont la qualité des prestations pour le sport est incontestable.

Elle nous présente les excuses des représentants du Conseil Régional et de monsieur BARILLET Directeur de la DRDJS que son devoir de réserve empêche d'intervenir ; remercie le comité directeur pour tous ses travaux et présente la nouveauté : Cette année nous ferons une Assemblée Générale sans papier.

Ce n'est que le début d'une démarche de développement durable ; car la ligue s'est équipée pour pouvoir, à l'avenir, présenter ses travaux sur grand écran.

Et pour commencer :

Le secrétaire effectue l'appel des clubs :

CLUB	COMMUNE	Nbr	Voix	Présence
1463019 - LES ARCHERS RIOMOIS	RIOM	161	8	OUI
1403005 - LES ARCHERS DE VICHY	VICHY	69	6	OUI
1403013 - CIE ARC YZEURE MOULINS	YZEURE MOULINS	68	6	OUI
1403007 - A S MONTLUCONNAISE	MONTLUCON	63	6	OUI
1463024 - USI TIR A L'ARC	ISSOIRE	56	5	OUI
1463037 - ARC CLUB CHAMALIERES	CHAMALIERES	53	5	OUI
1443026 - 1ERE CIE D'ARCHERS DU VELAY	ESPALY ST MARCEL	42	4	
1463046 - LES ARCHERS DE MIREFLEURS	MIREFLEURS	41	4	OUI
1443033 - 1ERE CIE DES ARCHERS DU CHALIERGUE	PAULHAGUET	39	3	OUI
1463009 - CIE ARCHERS CLERMONTOIS	CLERMONT FERRAND	37	3	
1463038 - LES ARCHERS DE CHATEL GUYON	CHATEL GUYON	36	3	OUI
1443056 - FLECHE AURECOISE	AUREC SUR LOIRE	35	3	OUI
1463049 - MARINGUES ARC CLUB	MARINGUES	35	3	OUI
1463042 - A.S.A.I.A.TIR A L'ARC	CLERMONT AIR	34	3	OUI
1463048 - CIE DES ARCHERS ELOYSIENS	ST-ELOY-LES-MINES	34	3	OUI
1415006 - ARCHERS DU STADE AURILLACOIS	AURILLAC	33	3	OUI
1403043 - ASD ARCHERS DOMPIERROIS	DOMPIERRE	33	3	OUI
1415004 - AURILLAC (ASPTT)	AURILLAC	33	3	
1415028 - LA FLECHE DE LA SUMENE	SAIGNES	31	3	OUI
1463066 - AR'CLUB LAND	LEMPDES	31	3	OUI
1463060 - GEL'ARC	GELLES	30	2	
1443050 - CLUB OMNISPORTS INTER COMMUNAL	LAPTE	29	2	
1463014 - THIERS ARC CLUB	THIERS	29	2	OUI
1403057 - LES ARCHERS DE BESSAY	BESSAY SUR ALLIER	28	2	OUI
1443067 - MONIS-ARC 43	MONISTROL/LOIRE	26	2	OUI
1463061 - LES ARCHERS DES SOURCES	SAINT MYON	23	2	OUI
1443053 - ARCAM'YS ARCHERS DU PAYS DES SUCS	YSSINGEAUX	23	2	
1443064 - INSTINCT D'ARC	CHOMELIX	22	2	
1403054 - LES ARCHERS DE VERNEUIL	VERNEUIL EN BOURBONNAIS	21	2	
1463041 - LEZOUX ARC RACING CLUB	LEZOUX	21	2	OUI
1443062 - LA FLECHE COSTAROSSIEUNE	COSTAROS	21	2	
1403059 - LES FLECHES DE VILLEFRANCHE (CIPS)	VILLEFRANCHE D'ALLIER	20	1	OUI
1403068 - LES ROBINS TREVOLIS	TREVOL	17	1	OUI
1403040 - LES ARCHERS DE BOURBON	BOURBON L'ARCHAMBAULT	15	1	OUI
1403055 - LURCY SPORTS LOISIRS ANIMATIONS	LURCY LEVIS	14	1	
1403051 - S.T.A.R. ST POURCINOISE	ST POURCAIN SUR SIOULE	13	1	
1443063 - LES ARCHERS DE VEDRINES	BLESLE	13	1	
1415015 - MAURIAC ARCHERIE CLUB	MAURIAC	12	1	
1463065 - LES ARCHERS BLANZATOIS	BLANZAT	12	1	
1415048 - LA SANFLORAINE	ST FLOUR	8	1	
TOTAL		1361	111	83
QUORUM		681	56	

Forte de 83 voix, l'Assemblée Générale est parfaitement représentative et peut donc s'exprimer

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE (Présentation en pièce jointe)
Adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT FINANCIER : Projection des différentes pièces suivantes commentées par le trésorier général Jean-Claude CURTENAZ

Compte de résultat 1
Compte de résultat 2
Balance-Charges
Balance-Produits
Situation comptable au 31 12 2009

Jean-Claude souhaiterait en outre que les clubs s'acquittent de leur dû aussi vite que la trésorerie débloque les fonds dans l'autre sens.

Il est, au moins, un club qui n'est pas encore à jour de ses cotisations et qui de surcroît conserve depuis plus de six mois les animaux du parcours 3D de la ligue. Cela est regrettable et va amener la ligue à prendre des mesures de protection ; notamment appliquer des cautions élevées pour tout prêt de matériel avec pénalités en cas de retard dans la restitution.

Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes (voir en pièce jointe) faite par Thierry VACHER et Thierry ROCHE qui ne signalent que de petits soucis de fonctionnalité du logiciel « Easycompt'Asso ». La question pratique sera posée aux responsables de la fédération.

Adoption du rapport financier à l'unanimité des membres présents.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

COMMISSION ARBITRAGE : commentaire du document joint fait par le PCRA Jean-Pierre DIMOYAT .

Une grave difficulté se fait jour dans l'application de la réglementation concernant l'obligation pour les clubs de disposer d'un arbitre en activité pour pouvoir prétendre organiser une compétition.

En effet, certains clubs ont perdu leur arbitre par démission, mutation ou cessation d'activité et se retrouvent donc théoriquement dans l'impossibilité d'organiser les compétitions qu'ils ont inscrites au calendrier.

Jean-Pierre DIMOYAT saisira la CNA d'une requête afin que les clubs en situation de perte d'arbitre disposent à nouveau d'un délai pour préparer une nouvelle formation.

Mais d'ores et déjà prémunissez-vous contre ces désagréments en faisant former des arbitres et surtout des « Jeunes arbitres » qui auront plus de possibilités d'évolution dans leur carrière compte-tenu des limites d'âge en vigueur pour prétendre au niveau National voire International.

COMMISSION SPORTIVE : Présenté par Julien MEGRET, ce rapport figure en pièce jointe et comporte toutes les informations habituelles.

S'en est suivie une discussion portant sur la fréquentation des compétitions en extérieur et surtout par les jeunes.

Nous devons surtout convaincre les familles de laisser participer les enfants aux épreuves FITA à une saison ou tout un chacun préfère les sorties touristiques ou les week-ends familiaux.

Autre point de discussion : le montant des inscriptions aux différentes compétitions.

Nullement justifié par la nature des récompenses ou la qualité des cacahuètes ; il s'agit manifestement pour ceux qui exagèrent d'un moyen de financement du club.

La ligue ne peut imposer de tarif hors des compétitions qu'elle organise elle-même ; tout au plus peut-elle donner une référence dans les différents cahiers de charges.

Reste aux compétiteurs de ne point cautionner les exagérations en boudant la fréquentation de ces manifestations ; le retour à la normale devant logiquement s'effectuer au bout d'un ou deux « Flops ».

COMMISSION SPORTIVE DE PARCOURS : Dominique VALADE commente son rapport d'activité (voir en annexe) et propose la création de stages de formation aux disciplines de parcours tant par équipe qu'individuels.

Nous apprenons la création d'un nouveau parcours à Aurillac ; les archers du Stade Aurillacois organiseront prochainement un « Nature » et un « Campagne ».

COMMISSION DEVELOPPEMENT ET FORMATION : Présentation en annexe commentée par Michel PERRIN.

Serait-il possible sur le site de la ligue d'avoir un flux RSS de façon à repérer rapidement les nouveautés ? Jean-Claude ROUBINET répond que cela dépend de l'organisme qui héberge le site, et que la question sera posée.

Concernant le développement, il est clair qu'un agent de développement doit être un professionnel pour être pleinement efficace ; ce qui est tout de même antinomique par rapport aux actions qui se pratiquent dans nos clubs où le bénévolat est de rigueur.

Confier ces tâches plutôt ingrates à nos bénévoles amène un désengagement certain car cela incombe toujours aux mêmes individus.

Le club des Archers de Vichy a tenté l'expérience d'un « Contrat Aidé » qui revient à 150 € par mois pendant un an et qui est renouvelable une fois sur décision de l'état. Amandine, stagiaire BE, a ainsi pu démarcher toutes les écoles et l'office du tourisme. Pour l'exemple : les Archers Riomois avaient procédé de la même manière, mais au terme du contrat aidé cela revient très cher (de 1800 à 2000 €) ce qui a mené à l'interruption du contrat de Frédéric GARCON.

SECRETARIAT : Bernard LAPIERRE rappelle que statutairement les clubs doivent lui adresser le compte-rendu de leur assemblée générale ou à défaut la composition de leur bureau (même les anciens clubs) ainsi que les noms des personnes habilitées à représenter le club lors de l'AG de ligue.

De même, si vous pouviez reprendre le dernier bottin et y faire figurer les bons Noms et les bonnes adresses) (**surtout l'adresse internet à laquelle doivent parvenir tous les documents**).

Il arrive encore que des présidents ignorent les comptes-rendus et convocations qui arrivent à l'adresse du club figurant dans le bottin. Et qui bien évidemment dépassent les délais légaux de réponse aux diverses actions fédérales.

INTERVENTION DU DIRECTEUR DU CROS :

Monsieur LECURAS a bien noté l'évolution du tir à l'arc vers la pratique des disciplines de pleine nature. Il a noté, de même, que nous arrivions à recruter des jeunes alors que la progression démographique de la région concerne surtout une population vieillissante. Enfin il a remarqué notre capacité à gérer des événements de grande envergure et notre ambition de progresser encore. De tout cela il nous félicite sincèrement.

Nous sommes invités à mettre, encore plus, en valeur le CREPS de Vichy pour lequel la région s'est bien battue, et qu'elle a su conserver.

Le ministère des sports n'existe plus, tout au plus nous reste-t-il un secrétariat d'état rattaché à la santé. L'Etat se désengage de plus en plus et nous fait glisser lentement vers un subventionnement privé.

Le CNDS est en cogestion des crédits d'état ; la région et les départements sont consultés systématiquement pour la gestion de ces crédits.

Une information sur le CNDS doit avoir lieu le 1^{er} mars ; les dossiers des ligues seront à saisir sur informatique puis être tirés sur papier à destination des clubs.

L'enveloppe à distribuer est toujours du même ordre (2 à 3 millions d'euros pour la région).

Les dossiers ont été maintenus à une demande minimum de 600 € (après un dur combat car il était prévu de hausser le minima à 2000 €) ; ils devront être rendus pour le 7 avril afin de passer devant les commissions régionales.

En zone rurale il est prévu que plusieurs petits clubs puissent se mutualiser pour pouvoir présenter des dossiers conformes aux minimas

Le CROS fera suivre directement à Madame AUBOIS les dossiers concernant les grands évènements; sous réserve de respect des critères, bien entendu !

Les propositions de projets devront être signés des présidents de ligues qui les cautionneront ; l'ensemble du dossier ne sera pas exigé pour l'étude, mais pourra être demandé ultérieurement.

Les formations politiques ont été appelées à s'exprimer au sujet du sport ; UMP, PS, et Parti de Gauche se sont manifestées ; les autres n'ont pas répondu !

« Merci de votre attention, bon courage et bonne saison sportive ! »

Après la pause repas.

Présentation des jeunes athlètes invités à participer à l'assemblée générale.

Audrey ADICEOM, Alice AMADIEU, Corentin DARENNE, Mathilde FAURE, Jimmy GRAS
Violaine LAROCHE, Nicolas MERLE, Alexandre MURCIANO et Sophie PLANEIX sont présents.

Sarah BRUNET, Florian CHIENNO, Lucas DANIEL, Eva PIRES, Gaël PREVOST et Arthur FAURE sont excusés,

VOTE COMPLEMENTAIRE du Comité Directeur de la Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc.

Daniel MENIGOZ des « Robins Trévolois » est désigné scrutateur, il sera assisté de Mathilde FAURE et Nicolas MERLE.

2 archers n'ayant pas présentés leur candidature en temps voulu ne sont pas éligibles.

Gilbert ZANELLA est élu avec 54 voix sur un total de 83.

REMISE DES RECOMPENSES aux équipes de clubs ayant participé à la DRE et aux Circuits Régionaux.

Le Comité Directeur a décidé de ne remettre les récompenses qu'aux représentants présents à l'instant de la cérémonie ; il en sera de même, dorénavant, pour toutes les compétitions de ligue.

Division Régionale Excellence :

Hommes Classiques

1^{er} STADE CLERMONTOIS (Abs)

2^{ème} YZEURE-MOULINS

3^{ème} DOMPIERRE

Hommes Poulies

1^{er} STADE CLERMONTOIS (Abs)

2^{ème} CHAMALIERES

3^{ème} VICHY

Femmes Classiques

1^{er} STADE CLERMONTOIS (Abs)

Circuit Régional FITA 2x70m :

Adultes Classique Mixte

1^{er} RIOM

2^{ème} YZEURE-MOULINS

3^{ème} DOMPIERRE

Jeunes Classiques Mixtes 1^{er} RIOM
2^{ème} YZEURE-MOULINS
Poulies Mixtes 1^{er} CHAMALIERES
2^{ème} VICHY

Circuit Régional Fédéral 2x50m :

Hommes Classiques 1^{er} DOMPIERRE
2^{ème} YZEURE-MOULINS
3^{ème} VICHY
Jeunes mixtes 1^{er} RIOM
2^{ème} DOMPIERRE
3^{ème} YZEURE-MOULINS

Circuit Régional Campagne :

Adultes 1^{er} VICHY
2^{ème} RIOM
3^{ème} YZEURE-MOULINS
Jeunes 1^{er} RIOM

Circuit Régional Nature :

Adultes 1^{er} SAIGNES
2^{ème} THIERS
Jeunes 1^{er} SAIGNES

Circuit Régional 3D :

Adultes 1^{er} SAIGNES
2^{ème} THIERS

PREVISIONNEL

LES PROJETS : (voir en pièce jointe) Présentation, commentée par la présidente, appelant quelques précisions devant l'assemblée :

Cette année étant une « Année blanche » sur le plan des subventions du Conseil Général, le nécessaire avait été prévu pour assurer « La jointure ».

Pour les trois ans à venir ; une convention, d'un montant de 14 000 € annuels, à été signée.

Concernant la prise de licences, les clubs ne respectant pas les statuts de la Fédération recevront un courrier de mise en garde.

Les objectifs traditionnels sont maintenus :

Amélioration de la pratique du tir à l'arc

Mise en place des labels

Développement de la pratique féminine :

- Paiement de la première licence
- Prise en charge des frais des formations féminines.

BUDGET PREVISIONNEL : Jean-Claude CURTENAZ présente le document que vous pouvez trouver en pièce jointe ; aucun commentaire particulier.

DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

Thierry ROCHE se propose d'assurer la continuité.

Denise MARTIN est volontaire pour cette tâche.

Tous les deux sont retenus, et vivement plébiscités par l'assemblée générale.

Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc. 16 rue de St Don. 63200 Riom % 0473641189

Association loi 1901 déclaré en préfecture ss66 le n° 3525. N° de SIREN : 38455508

COMMISSION ARBITRAGE : Les projets concernent essentiellement le recrutement de nouveaux arbitres et leur formation. L'objectif étant que chaque club dispose d'un arbitre en activité.

COMMISSION SPORTIVE DE PARCOURS : Il est prévu de mettre en place des stages d'équipes dans toutes les disciplines.

Certains regroupements d'archers pourraient s'effectuer avant la composition des équipes en ce qui concerne les compétitions par équipe de ligue ou par équipes départementales.

COMMISSION SPORTIVE : La ligue reconduira la mise en place des stages de préparation aux différents championnats de France.

A la demande générale, l'ouverture greffe du **championnat de ligue** en salle sera reculé d'une heure. Lors de ce même championnat, n'entreront sur les terrains que les tireurs et les personnes accréditées. Cette mesure devant servir de préparation aux championnats nationaux.

Concernant **la DRE**, il s'agit d'un règlement national que nous devons appliquer tel quel.

Concernant **les Circuits Régionaux**, la commission sportive accepte d'assouplir le règlement en laissant aux clubs le choix des épreuves, mais il faudra maintenir un engagement préalable avec inscription officielle et chaque club, par la suite, devra faire parvenir ses résultats à la commission sportive sous peine de voir ses résultats invalidés.

Challenge Départemental : les équipes départementales créées à l'issue des stages départementaux se rencontreront à Lezoux le 18 juillet 2010.

Projet de **Championnat Mondial en Salle** à la « Grande Halle d'Auvergne » avec finales au « Zénith » à l'horizon 2014.

Précédé d'un Championnat de France en salle (possible Centre des Arts Martiaux de Ceyrat)

La commission sportive a réalisé une présentation du projet (voir pièce jointe) un clip vidéo de la Grande Halle est en outre visible sur le site de la ligue (trop lourd comme pièce jointe).

Cette étude est très chaleureusement soutenue par les instances régionales ainsi que par la FFTA, et pourrait amener des retombées considérables.

COMMISSION DEVELOPPEMENT : Présentation commentée par Michel PERRIN (voir pièce jointe)

Afin de vous préparer dans les clubs, sachez que c'est toujours pendant les vacances scolaires de « Toussaint » qu'ont lieu les formations de Jeunes Dirigeants. Ainsi vous pourriez plus facilement gérer les dossiers d'inscription qui sont effectivement très tardifs.

PRIX DES LICENCES : La fédération va mettre en place une formule qui proposera quatre types de licences ; à savoir :

- Licence Compétiteur
- Licence Dirigeant (obligatoirement non compétiteur)
- Licence Loisirs
- Licence Découverte

A des tarifs différents, et possibilité, moyennant complément de cotisation, de progresser vers la licence compétiteur en cours de saison.

La ligue doit définir sa politique de cotisation, deux possibilités s'offrent :

- Réunir une AG extraordinaire chargée de fixer les nouveaux tarifs.
- Conserver la même marge qu'actuellement en l'adaptant au nouveau système.

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité pour la deuxième proposition.

ELECTIONS DES DELEGUES A L'AG DE LA FEDERATION :

La liste de onze candidats est soumise au scrutin des délégués ; les 83 bulletins sont dépouillés par les mêmes scrutateurs et les sept élus formant la délégation de la ligue d'Auvergne sont :

Geneviève DUPORT (78 voix)
Alain CAUCHY (65 voix)
Jean-Claude CURTENAZ (63 voix)
Jean-Pierre DIMOYAT (59 voix)
Eric THOUVENET (54 voix)
Jean-Claude ROUBINET (50 voix)
Catherine CAUCHY (47 voix)

Les deux candidats suivants seront suppléants :

Dominique VALADE (44 voix)
Michel PERRIN (39 voix)
Denise MARTIN (35 voix)
Jean-Pierre GALEYRAND (31 voix)

QUESTIONS DIVERSES :

L'accès aux compétitions des poussins est soumis à l'obligation d'un certificat médical rédigé par un médecin agréé par la FFTA

En cas de défection de l'arbitre obligatoire pour les clubs organisateurs de compétition. Le PCRA va rédiger une motion qui sera déposée à la CNA.

Cette motion demandera que les clubs, ayant perdu leur arbitre, disposent d'un délai de deux ans pour assurer la formation d'un nouvel arbitre.

Championnats d'Europe Handisport (du 8 au 14 août 2010 inclus): Il y aura très bientôt un questionnaire destiné aux éventuels bénévoles sur le site des Archers de vichy.

Blasons Usagés : Nous rappelons que les règlements autorisent l'utilisation de blasons usagés lors de concours à la condition expresse que tous les impacts aient été cochés.

La FITA ayant modifié les catégories d'âge cadets et juniors qui dureront trois ans à l'avenir, la FFTA est tenue de se conformer à ces nouvelles données et vous pourrez trouver, en pièce jointe, un document qui indique l'échéancier nous permettant d'arriver à rattraper ce décalage (Distance FITA 2010 2011).

La prochaine Assemblée Générale de la Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc se tiendra à nouveau au CREPS de Vichy le 20 février 2011.

La présidente



Geneviève DUPORT

Le secrétaire général



B LAPIERRE

